




Conseil d'établissement
 Séance ordinaire du 17 mars 2014
 Bibliothèque de l'école
 19h00 à 21h00
Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Isabelle Jacques	Parent
2-	François Lemay	Parent
3-	Patrick Lessard	Parent
4-	Valérie Martinez	Parent
5-	Tania Paiement	Parent
6-	Nathalie Rodrigue	Parent
1-	Nadine Guèvremont	Enseignante
2-	Nathalie Huard	Enseignante
3-	Geneviève Labelle	Enseignante
4-	Maude Verner	Enseignante
5-	Line Boudreau	Représentante service de garde
6-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

1-	Benoit Morin	Représentant de la communauté
2-	Marie-Pier Paris	Représentante de la communauté
	Est également présent à la table du conseil :	
	Lison Montambeault	Directrice par intérim de l'école
	Sont absents :	
	Lucie Mercier	Enseignante
	Geneviève Nichol	Parent
	Invitée :	
	Chantal Leblanc-Bélanger	Commissaire

1 a).	Présence et quorum
	Le quorum étant atteint, la séance débute à 19 h 05.
1 b).	Mot de la commissaire
	Mme Leblanc-Bélanger souligne que c'est la deuxième réunion en ligne à laquelle elle assiste. Est contente de voir le dynamisme malgré l'hiver qui est difficile. Elle assure Mme Montambeault de son soutien dans ses épreuves (opération et deuil) et espère que les trois mois qui restent se passeront sous de meilleurs cioux.
2.	Questions du public
	s/o
3.	Adoption de l'ordre du jour
011 - CE 20140317 - 01	<p>CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice par intérim, en collaboration avec Geneviève Nichol, la présidente, ont élaboré un projet d'ordre du jour;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Line Boudreau, il est résolu à l'unanimité;</p>

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 17 mars 2014 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger;

En y apportant les modifications suivantes :

- Le point 8 b) sera reporté à la prochaine séance (correction apportée)
- Le point 8 e) est annulé puisqu'aucune autre activité ne s'est ajoutée (correction apportée)
- Ajouts à varia :
 - Procédure en cas d'incendie
 - Olympiades d'école

4.

Adoption du procès-verbal du 27 janvier 2014

011 - CE
20140317 - 02

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2014 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Cécile Tardif, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2014;

D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2014 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger.

5.

Suivis

5 a).

Congé Mme Céline Cyr Renaud

Prolongation de convalescence jusqu'au 15 août 2014. Retour incertain pour l'instant. Mme Montambeault finira l'année à Vieux-Verger et commencera la préparation de l'an prochain.

5 b).

Environnement sans arachides (suivi recettes WEB)

Line Boudreau a eu une rencontre avec une autre technicienne en service de garde. Une trentaine de recettes sont prêtes à être mises sur le site Web. Devrait être fait pour le prochain C.É.

5 c).	Cour d'école
	Pas de nouveaux développements pour l'instant.
5 d).	Dépôt calendrier scolaire et de l'horaire école 2014-2015
	L'année scolaire débutera après la Fête du travail. Les autobus arriveront à 7h45. La surveillance aura lieu jusqu'à 8h00 et les classes commenceront à 8h05. L'école se terminera à 14h50 et les autobus quitteront à 15h00.
5 e).	Prix du bénévole 2013-2014
	Chaque année, la Commission scolaire reconnaît les bénévoles. C'est Valérie Martinez qui a été mise en candidature à Vieux-Verger. Mme Montambeault lui souhaite la meilleure des chances. La remise du prix aura lieu le 9 avril prochain.
5 f).	Élection provinciale
	Le 7 avril deviendra une journée pédagogique qui ne sera pas remplacée par une autre journée au calendrier scolaire. Les élections vont se tenir au gymnase. Le service de garde fermera ses portes à 16h00 selon la loi.
5 g).	Portes ouvertes préscolaire
	Les enseignantes du préscolaire recevront enfants et parents le 5 mai prochain. Plusieurs activités différentes pour mieux connaître la prochaine clientèle. Permettra de bien répartir les groupes. Rencontre le 7 avril pour préparer le tout avec la directrice.
5 h).	Formation Glucagon
	Formation donnée pour enfants avec problèmes de diabète. À utiliser seulement si l'enfant ne peut s'administrer lui-même le médicament ou du sucre par voie buccale. Suzanne Roussy, Line Boudreau, Lise Légaré et Danielle St-Jean ont suivi la formation qui doit être redonnée à chaque fois qu'on a un nouvel élève à risque.

5 i).	Travaux estivaux possible
	Le corridor du rez-de-chaussée sera repeint et peut-être celui du haut également ainsi que la salle de bain du personnel au 2 ^e plancher. Il faut revoir les priorités. Nasco a amélioré son rendement suite à la rencontre de Mme Montambeault avec le superviseur de la compagnie.
5 j).	TNI
	Signifie tableau numérique interactif. Cinq nouveaux TNI seront installés sous peu. On en aura 11 en tout et il en restera 9 à installer au cours des deux prochaines années. Les 2 ^e et 3 ^e cycles seront tous équipés cette année. Ces enseignants ont accès à des portables et des ordinateurs très performants.
6.	Rapport aux membres parents :
6a).	Comité de parents
	Mme Rodrigue nous fait part de l'effet domino suite à la nomination de Marcel Pépin et donne la nouvelle répartition des élus. On y a parlé de l'horaire du début des classes. Journée annuelle de formation pour les parents le 22 mars. On doit s'inscrire sur le site de la commission scolaire.
6b).	Comité EHDAA
	Mme St-Denis étant absente, le suivi aura lieu au mois d'avril.
6 c).	OPP
	Deux rencontres ont eu lieu depuis la dernière rencontre du C.É. Lors de la rencontre du 10 février, on a parlé de la campagne Humeur qui a permis d'amasser 3 000 \$. Seulement 58 personnes avaient participé à la campagne. Activité pas mauvaise en soi, mais moment mal choisi et pas assez de temps pour que les parents puissent répondre. Le retour des bouteilles consignées a permis d'amasser 100 \$. Retour sur la semaine des enseignants. Dernière rencontre du 10 mars : élection pour présidence à l'OPP. Mme Martinez a été élue. Mise en place de règlements de l'OPP en vertu de la loi. Règles de fonctionnement établies. Liste mise à jour de toutes les activités durant l'année.

6 c) a.	Activité à venir - danse du printemps
011 - CE 20140317 - 03	<p>PRÉAMBULE Les membres de l'OPP veulent organiser une danse du printemps qui aura lieu vendredi, le 11 avril. Le prix d'entrée sera une denrée alimentaire. Ils ont besoin de 350 \$ pour organiser l'activité. Possibilité d'avoir un parent bénévole comme DJ.</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors de périodes d'enseignement pendant les jours de classes prévus au calendrier scolaire ou en dehors de jours de classe et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives (<i>Art. 90, LIP</i>);</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT que l'OPP a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant (<i>Art. 96.2, LIP</i>);</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT que que l'OPP peut donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du conseil d'Établissement le consultent (<i>Ar. 96.3, LIP</i>);</p> <hr/> <div data-bbox="906 961 1003 1033" style="text-align: center;"> </div> <hr/> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nadine Guèvremont, appuyée par Line Boudreau, il est résolu à l'unanimité :</p> <hr/> <p>D'ADOPTER que les frais encourus par l'activité de la danse du 11 avril 2014 organisée par l'OPP soient pris dans le budget des revenus autonomes de l'école.</p>
7.	Correspondance
	s/o.
8.	Travaux du conseil
8 a).	Cadre budgétaire CSPO 2014-2015
011 - CE 20140317 - 04	<p>PRÉAMBULE Mme Montambeault nous projette le cadre budgétaire, qui revient annuellement, sur un TNI. Grandes orientations de la Commission scolaire. Elle répond aux questions posées par les membres du C.E.</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit recommander l'adoption des objectifs et des principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entres ses établissements conformément à l'article 275 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>;</p>

CONSIDÉRANT la présentation du cadre budgétaire 2014-2015 effectuée par la direction de l'établissement;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Patrick Lessard, appuyé par Line Boudreau, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le cadre budgétaire 2014-2015 de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, tel que présenté, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 1) pour en faire partie intégrante.

8 b).

Transparence

Point reporté au prochain C.E.

8 c).

Mathémathlon

011 - CE
20140317-05

PRÉAMBULE Suite au succès connu il y a deux ans, les enseignants proposent la tenue d'une activité de financement : un mathémathlon.

CONSIDÉRANT que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

CONSIDÉRANT que le mathémathlon permettra de partager les montants amassés entre toutes les classes de l'école;


CONSIDÉRANT que le mathémathlon permettra de développer la compétence en mathématique de nos élèves;


CONSIDÉRANT que l'équipe des enseignants de l'école souscrit à cette campagne;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maude Verner, appuyée par Isabelle Jacques, il a été résolu à l'unanimité par le conseil d'établissement par voie électronique en date du 21 février 2014 :

D'APPROUVER la tenue de cette campagne de financement;

	DE MANDATER Madame Lison Montambeault, directrice par intérim, pour mettre en place, avec l'aide du personnel enseignant, cette activité et faire rapport au conseil des résultats de cette activité de financement.
8 d).	Journées pédagogiques du service de garde
011 - CE 20140317 - 06	<p>PRÉAMBULE Mme Line Boudreau nous présente les activités prévues pour les journées pédagogiques jusqu'à la fin de l'année.</p> <p>CONSIDÉRANT le point 2.2 des règlements du service de garde de notre école qui stipule qu'un tarif supplémentaire, en lien avec le coût réel, peut être exigé aux journées pédagogiques pour les enfants dont les parents les ont inscrits à cette activité;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition de Madame Lison Montambeault, directrice par intérim, a été élaborée avec la participation des membres du personnel du service de garde;</p> <p>CONSIDÉRANT que le service régulier sera offert aux parents des élèves ne participant pas aux activités spéciales si le nombre le permet, tel que stipulé dans la politique sur la contribution financière exigée des parents de la CSPO;</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, et que ces revenus, tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maude Verner, appuyée par Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'APPROUVER la programmation des activités du service de garde jusqu'à la fin de l'année, telles que proposées par Madame Line Boudreau, technicienne au service de garde, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 2) pour en faire partie intégrante.</p>
8 e).	Activités et sorties éducatives
	Aucune nouvelle activité n'ayant été proposée, le point à l'ordre du jour est annulé.

9).	Varia
9 a).	Procédure en cas d'incendie
	Madame Jacques aimerait qu'il y ait des couvertures qui pourraient être remises aux élèves en cas d'évacuation lorsqu'il fait froid. M. Lemay propose de consulter le service des incendies. Mme Montambeault a rempli un document remis au service des incendies. Mme Boudreau souligne qu'elle regarde cela avec Julie Beaupré, son adjointe, et mettra des couvertures en aluminium au local 117 et au 2 ^e étage.
9 b).	Olympiades
	Madame Huard tient à remercier les membres du comité organisateur des olympiades de l'école du Vieux-Verger et présente une vidéo qu'elle a elle-même réalisée. Une copie pourrait être envoyée aux parents par version électronique.
10).	Levée de l'assemblée
011 - CE 20140317 - 07	<p>CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Chiasson, appuyée par Nathalie Rodrigue, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 57.</p>

Geneviève Nichol
Présidente du conseil d'établissement

17 mars 2014
Date

Lison Montambeault
Directrice par intérim

17 mars 2014
Date